

VIDE GRENIER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Article 1 : La manifestation dénommée « Vide-grenier » organisée par DANSE TWIRL ACADEMIA 74 se déroulera le 23 mars 2025 de 9h à 17h (ouverture public) dans la salle Daviet de La Balme de Sillingy

Article 2 : La manifestation est ouverte aux particuliers amateurs. Les objets proposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Seuls peuvent être vendus des objets usagés qui n'ont pas été achetés pour la revente.

Article 3 : Les participants devront s'inscrire en ligne via notre site www.dta74.com et s'acquitter des droits d'inscription en paiement par CB sur notre site. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet. Les emplacements seront attribués par ordre chronologique d'inscription

Article 4 : La réservation minimale doit être de 1 table, limitée à 3 tables par exposants et famille. Le coût est de 7,00€ la table et 12 € pour les 2 puis 6€ la table supplémentaire.

Article 5 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc....) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 9 : L'entrée dans la salle Daviet est interdite avant 07h00. L'installation des stands devra se faire de 07h00 à 9h00 et les lieux devront être quittés au plus tard à 18h30. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Article 10 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Un sac poubelle sera mise à disposition, vous ne devez y mettre ni cartons, ni invendus, ni objets cassés. Les tables doivent être nettoyées et pliées, les chaises propres et empilées.

Article 11 : Afin de respecter les règles de sécurité, aucun portant ne sera accepté devant les tables. Rien ne doit dépasser de + de 30 cm la table.

Article 12 : Les chiens sont formellement interdits sur la manifestation.

Article 13 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture dès la fin de la manifestation.

Article 14 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 15 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. DANSE TWIRL ACADEMIA 74 se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 16 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 18 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 19 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure

